

MARQUE NF058 - EQUIPEMENTS DE LA ROUTE
FICHE TECHNIQUE PRODUITS DE MARQUAGE DE CHAUSSEES (type I)

établie en application du référentiel de certification NF058 et son annexe technique n°1 - et selon les exigences NF EN 1436 et NF EN 1824

ADMISSION N° **1RH1654S3**

MISE A JOUR du **20/12/2022**

SOCIETE TITULAIRE
SAR

PRODUIT

Hameau de Ronquerolles BP 40 008
60602 - CLERMONT Cedex FRANCE

REBELLION Agripp'

Nature du produit
ECE

DESCRIPTION ET USAGE DU PRODUIT

Enduit à chaud extrudé rétroréfléchissant de couleur blanche, pour marquages routiers et urbains, sur revêtements hydrocarbonés. Application en une seule passe. Le produit est saupoudré avec des microbilles.

Conditions limites d'application * : T° mini : **5 °C** T° maxi : **40 °C** Hygrométrie maxi : **80 %**

(* : **Indications fournies par le fabricant sous sa responsabilité**)

MATERIELS DE MISE EN OEUVRE

Sabot automoteur avec un distributeur pour saupoudrage + fondoir.

DOSAGES PRODUITS

DOSAGES APPLIQUES :

PRODUIT :

Produit de base

100 %

Dosage humide

3800 g/m²

SAUPOUDRAGE :

Mélange Saupoudré (- Echostar 5 TRM SRT - SOVITEC)

100 %

Dosage utile

585 g/m²

N.B : Le dosage sur feuille documenté ici correspond au dosage mesuré sur plastique lors des essais de certification. Ce dosage est sous-estimé par rapport au dosage réel sur une chaussée non marquée (enrobé de PMT 1 mm).

N.B : le dosage consommé des produits de saupoudrage est toujours supérieur au dosage utile

CONDITIONS ATMOSPHERIQUES :

T° air : **24 °C** T° sol : **38 °C** Hygrométrie : **51 %** Vent : **6 km/h** TEMPS DE SECHAGE : **1 min**

CARACTERISTIQUES D'IDENTIFICATION

Produit	Masse Volumique	Teneur en cendres	Extrait sec	Bille Anneau
Produit de base	2.05 g/ml	80.3 %		90.0 °C

RESULTATS DE L'ESSAI CONVENTIONNEL

CARACTERISTIQUES DU SITE :	N2	OISE	Chaussée PROVINCE>PARIS	PR 15.36	à 16.28	Année	Trafic (véh/j)	% PL
Nature du revêtement : BETON BITUMINEUX			Application en : 2016 - R261	PMT : 0.99 mm		2016	8695	17
						2017	8124	17

CARACTERISATION DU PRODUIT :

(Produit temporaire: avant 6 mois, Produit permanent de P1 à P5: après 1 cycle climatique, Produit permanent P6: après 2 cycles climatiques)

Classe de roulage Nb de passages de roues Exigences :	Visibilité de nuit	Adhérence	Visibilité de jour	
	RI (mcd.m-2.lx-1)	SRT	Chromaticité (x) (y)	Qd (mcd.m-2.lx-1)
	150	0.45	Blanc	100
Etat neuf	313	0.61	0.3231 0.3433	240
(P1) 50000	275	0.65	0.3293 0.3481	134
(P2) 100000	280	0.62	0.3286 0.3478	142
(P3) 200000	262	0.60	0.3303 0.3501	157
(P4) 500000	186	0.56	0.3298 0.3483	132
(P5) 1000000	217	0.64	0.3305 0.3505	168
(P6) 2000000	161	0.62	0.3305 0.3498	179
(P6) 2000000	Classe R3	Classe S3	/	Classe Q3

ESSAIS ET CONSTATATIONS REALISES PAR LE CEREMA Hauts-de-France site de Saint-Quentin (accrédité COFRAC sous le n°1-5710)

Organisme Technique représenté par : CEREMA

Cité des Mobilités - 25, Avenue François Mitterrand - CS 92803 - 69674 BRON Cédex Tel : +(33)4 72 14 30 30 Fax : /

MARQUAGE DES PRODUITS

Conformément aux annexes de certification "Signalisation horizontale", chaque produit et/ou emballage élémentaire doit être marqué de façon indélébile. Ce marquage comporte :

- * l'appellation du produit, le numéro d'admission, le numéro de lot, la date de fabrication exprimée en clair, la masse nette ou la surface pour les produits préfabriqués, le nom du titulaire et l'identification de l'usine
- * le graphisme défini par la charte graphique de l'AFNOR tel que représenté ci-contre :



VISAS

Fiche établie par le
CEREMA - Dter NP

J. DUPONT
Le 21/12/2022

LA PRESENTE FICHE TECHNIQUE DELIVREE PAR L'ASCQUER N'EST PAS UTILISABLE SEULE.

ELLE DOIT ETRE OBLIGATOIREMENT PRESENTEE ACCOMPAGNEE DE L'ATTESTATION DE DROIT D'USAGE NF EN COURS DE VALIDITE

Association pour la Certification et la Qualification des Equipements de la Route - Enregistrée à PARIS le 11 mars 2011 sous le n° W921000005

Siège social : 58, rue de l'Arcade - 75384 PARIS Cedex 08 FRANCE

tél : +33 (0)1 40 08 17 00 - fax : +33 (0)1 40 08 00 30 - mel : contact@ascquer.fr - site : www.ascquer.fr

APE 7120 B - SIRET 398 289 140 00038 - TVA intracommunautaire 92 398 289 140